

Décembre 2009

■ Noël OBOTELA Rashidi

REP. DEM. DU CONGO

Soumise pendant quelques jours aux insurgés commandés par un certain Udjani Mangbana, la localité de Dongo a été reprise, le 13 décembre 2009, par un commando des Forces Armées de la RD Congo (FARDC). Il faut se rappeler que l'attaque de Dongo contre la Police Nationale Congolaise (PNC) et une vingtaine de Casques bleus ghanéens s'était déroulée, le 26 novembre 2009. Les éléments du maintien de l'ordre avaient alors abandonné la cité créant ainsi le déplacement de plus de 54.000 personnes vers la République du Congo. Outre les éléments de la PNC et des FARDC, la localité compte aussi quelque 500 Casques bleus, selon une annonce faite, le 16 décembre 2009.

Dès le 2 décembre 2009, la PNC, les FARDC et la MONUC avaient commencé, à Gemena, à planifier cette reprise. Les assaillants évalués à une centaine, vers fin octobre, furent rejoints par d'anciens militaires. D'après certaines informations, ce conflit latent depuis de nombreuses années, oppose les Lobala aux Bamboma à propos de la gestion des étangs piscicoles.

Se proclamant comme des « Patriotes Résistants », leur porte-parole, Ambroise Lobala Mokoba, a annoncé, dans un communiqué daté du 19 novembre 2009, que ses hommes disposaient d'une importante quantité d'armes saisies. D'aucuns n'ont pas hésité à parler de l'existence d'une menace armée sur la RD Congo. En effet, d'une simple divergence entre deux communautés, le conflit s'est mué en bataille touchant plusieurs villages et cau-

■ Historien, Professeur à l'Université de Kinshasa, Faculté des Lettres.
E-mail : nobotela2005@yahoo.fr

sant de nombreux morts et destructions. Ce volcan longtemps en ébullition s'est-il limité seulement à cracher quelques laves ? Affaire à suivre.

Situation sécuritaire préoccupante suite au retrait souhaité de la MONUC

Dans son discours à la Nation, le 7 décembre 2009, le Chef de l'Etat « a relevé qu'il y a de cela un an, la situation sécuritaire était préoccupante ». Il a mis l'accent sur le retour progressif de la paix au Nord-Kivu. Dans son rapport fait à la réunion extraordinaire du Conseil des Ministres tenu à Bukavu, le 12 décembre 2009, le Gouverneur de la province du Sud-Kivu reconnaît l'existence d'« une situation sécuritaire préoccupante » du fait des menaces régulières des groupes armés étrangers (FDLR, FNL) et nationaux, réfractaires au désarmement.

Quant à l'Ituri, « le Vice-Premier ministre en charge de la Défense et de la Sécurité a indiqué que l'insécurité y est le fait de quelques centaines de démobilisés d'anciens groupes armés qui s'adonnent aux pillages et attaques à main armée et assassinats ».

Par ailleurs, le Gouvernement a vigoureusement réagi contre les attaques ou dénonciations de l'ONG *Human Rights Watch*. Cette organisation ne semble guère reconnaître les efforts du Gouvernement pour pacifier le pays et pour faire respecter les droits humains.

Face au concert de déclarations réclamant le départ de la MONUC, le Sénateur Ramazani Baya, du Mouvement de Libération du Congo (MLC) a, le 24 novembre 2009, rappelé que « demander le retrait précipité de la MONUC dans le contexte actuel serait une erreur. La réforme de l'armée et de la police n'a pas encore abouti. Les moyens dont disposent nos Forces de Sécurité sont dérisoires au regard des défis que nous pose la persistance de nombreuses poches d'insécurité à travers le pays ». Le porte-parole de la MONUC a, quant à lui, déclaré, le 25 novembre 2009, qu'« en dix ans, la MONUC s'est remarquablement acquittée de ses mandats et de ses tâches ».

Au cours du point de presse du 2 décembre 2009, la MONUC a pris acte du souhait du Gouvernement exprimé par le Président de la République lors de la réunion inter-institutionnelle de Mbuji-Mayi. Le Chef de l'Etat a, en effet, émis le vœu « de recevoir un plan de désengagement de la MONUC avant le 30 juin 2010, parce qu'il y a une nette amélioration de la situation sécuritaire dans l'Est du pays et sur la base duquel on va étudier avec la MONUC les modalités pratiques de ce retrait progressif ».

Alors que la RD Congo demande le départ de la MONUC, M. Alan Doss, Représentant spécial du Secrétaire Général de l'ONU en RD Congo, tient au renouvellement du mandat de la Mission Onusienne pour les prochains six

mois, sauf avis contraire du Conseil de Sécurité. Il s'agit de reconduire le mandat actuel consistant à maintenir la paix, à protéger les civils, à aider les FARDC à démanteler les bastions des groupes armés nationaux et étrangers, et à instaurer l'autorité de l'Etat sur l'ensemble du territoire national. Le Conseil de Sécurité a finalement décidé de proroger le mandat jusqu'au 31 mai 2010. Et après... ?

Par sa Résolution 1896 du *1^{er} décembre 2009* adoptée à l'unanimité, le Conseil de Sécurité de l'ONU a reconduit jusqu'au *30 novembre 2010*, les dispositions du régime des sanctions, à savoir l'embargo sur les armes imposé à la RD Congo, les mesures de contrôle du trafic aérien et les sanctions individuelles contre certaines personnalités. Notons que cet embargo date de 2003.

Le Chef de l'Etat a respecté la tradition

Devant les députés et les sénateurs réunis en Congrès, le Président de la République Joseph Kabila a prononcé, le *7 décembre 2009*, son traditionnel discours sur l'état de la Nation. Il a mis en garde les agitateurs qui recourent aux armes, dénoncé l'immobilisme du Gouvernement et préconisé la poursuite des réformes en cours. Cependant, il a réitéré sa position sur la révision de la Constitution. Mais, cela n'exclut pas la révision de certains articles comme ceux relatifs à la création de 25 provinces.

Le Chef de l'Etat avait reçu, le *1^{er} décembre 2009*, les Lettres de créance du nouvel Ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire du Rwanda en RD Congo, M. Amandin Rugira.

Vacances écourtées pour le Parlement

Après la valse habituelle, le projet de loi budgétaire a été finalement voté par le Parlement et envoyé à la sanction présidentielle. N'ayant pas épuisé toutes les matières, les deux Chambres ont adopté le principe d'une session extraordinaire.

Selon l'annonce faite par son Président, le Sénat aura sa session extraordinaire du *5 au 25 janvier 2010*. Les députés, eux, se retrouveront, du *15 janvier au 15 février 2010*. Cette session spéciale portera sur la révision de certains articles de la Constitution et l'examen de l'action du Gouvernement à la lumière du nouvel accord RD Congo-FMI.

Auparavant, le Sénat avait, lors de sa plénière du *27 novembre 2009*, décidé de traduire le Gouverneur de la province de l'Equateur en justice, car soupçonné de malversations financières.

Deux Gouverneurs poussés vers la Justice

Dans une lettre datée du *23 novembre 2009* et signée par le Vice-Président de l'Assemblée Provinciale du Nord-Kivu, M. Jean Mukinti Baumbilia Riso-

lonsi, 32 députés sur 42 ont décidé de porter plainte contre le Gouverneur de province, Julien Paluku, pour malversations financières !

Depuis le 11 décembre 2009, le processus de mise en accusation du Gouverneur de la province de l'Equateur a été enclenché. En effet, le Sénat a officiellement transmis au Premier ministre, pour disposition, le rapport de l'audit mené à Mbandaka en novembre dernier par la Commission Lunda Bululu.

Par son arrêt n° 048 du 24 novembre 2009, la Cour d'Appel de Mbandaka a confirmé l'élection de MM. Jean-Claude Baende Etafe Eliko et de Vincent Mokako Nkumu. Fort de cet avis, le Chef de l'Etat les a investis en qualité respectivement de Gouverneur et de Vice-Gouverneur par l'ordonnance n° 09/098 du 11 décembre 2009.

La CPI garde Jean-Pierre Bemba et demande le transfert de Bosco Ntaganda

Par son arrêt du 2 décembre 2009, la Chambre d'Appel de la Cour Pénale Internationale (CPI) a décidé de garder le Sénateur Jean-Pierre Bemba en prison en attendant son procès.

Durant son séjour en RD Congo, M. Sang-Hyun, Président de la CPI, a exprimé, le 10 décembre 2009, sa préoccupation de voir le Gouvernement de la RD Congo tergiverser avant d'arrêter et de transférer Bosco Ntaganda à la CPI. Ce dernier aurait agi aux côtés de Thomas Lubanga en qualité de Chef d'Etat-Major de l'Union des Patriotes Congolais (UPC).

Karel De Gucht revient à la charge

Ancien ministre belge des Affaires étrangères et actuel Commissaire européen au Développement et à l'Aide humanitaire, M. Karel De Gucht ne met pas de gants quand il s'agit de la RD Congo. Il a profité, le 16 décembre 2009, d'un débat au Parlement européen sur la RD Congo pour tenir certains propos jugés inconvenants par le Gouvernement congolais. Pour lui, il n'y a pas au Congo d'« interlocuteurs appropriés » ! Il a ajouté en insistant sur « l'énorme gâchis qu'est devenue la RD Congo, un pays ou presque tout est à refaire, à commencer par la reconstruction de l'Etat, dont l'absence d'autorité est au cœur du problème ».

L'Angola et la RD Congo ont-ils accordé leurs violons ?

Alors que certains observateurs jugent le ciel toujours sombre dans les relations entre la RD Congo et l'Angola, les travaux de la 9^{ème} Grande Commission mixte entrepris à Luanda, du 15 au 17 décembre 2009, semblent prouver le

contraire ! Les deux pays sont parvenus à un consensus, même sur des questions brûlantes liées notamment à la gestion des migrations, à la frontière commune et à l'exploitation du pétrole dans la Zone d'intérêt commun (ZIC).

La Société Civile oubliée par la CENI

L'Assemblée Nationale a voté, le 14 décembre 2009, la loi portant création, organisation et fonctionnement de la Commission Electorale Nationale Indépendante (CENI). Dans la constitution du Bureau de cet organe, les députés ont prévu 7 postes dont 4 à la Majorité et 3 à l'Opposition. Aucun poste n'a été réservé à la Société Civile. Celle-ci a vivement réagi, le 15 décembre 2009, et réclamé la correction de cette « erreur » !

La tenue des élections locales et générales constitue un sujet de conversation de la plupart des Congolais ces temps-ci. Certains ne cachent pas leur scepticisme. Un certain espoir est né de la réunion inter-institutionnelle tenue à Mbuji-Mayi sous la direction du Chef de l'Etat. Une option y a été levée consistant à financer l'opération de la révision du fichier électoral au moyen de fonds provenant de la vente de la carte d'identité, désormais obligatoire pour tout citoyen congolais.

Le soutien à la RD Congo par les partenaires demeure permanent

Par le canal du délégué de la Commission Européenne en RD Congo, le Fonds Européen de Développement (FED) a annoncé, le 2 décembre 2009, avoir disponibilisé 1.106.700.000 euros pour les 9^{ème} et 10^{ème} Programmes en faveur de la RD Congo. Cette somme a été destinée à l'exécution des travaux dans différents secteurs de la vie nationale.

L'Allemagne, quant à elle, a disponibilisé 34 millions d'euros supplémentaires pour le développement de la RD Congo suivant un accord signé, le 3 décembre 2009. Ce montant va concerner les secteurs prioritaires comme l'eau et l'assainissement, la micro-finance, les ressources naturelles, notamment le Programme de conservation de la biodiversité et de gestion durable des forêts, les ressources minérales, la réintégration de jeunes, la santé dans la lutte multisectorielle contre le VIH/Sida.

L'USAID a lancé, le 10 décembre 2009, un nouveau projet de 7 millions de dollars pour assister les victimes des violences sexuelles dans les provinces de l'Est de la RD Congo.

Accord FMI – RD Congo : une épée de Damoclès

Enfin, il est là, l'Accord tant attendu, derrière lequel la RD Congo a couru. Le Conseil d'Administration du Fonds Monétaire International (FMI)

a approuvé, le 11 décembre 2009, un nouvel Accord de quelque 551 millions de dollars américains et une aide intérimaire PPTE de 73 millions de dollars. Cet accord permettra à la RD Congo d'exécuter jusqu'en 2012, sous la couverture du FMI, le second Programme Economique du Gouvernement (PEG 2).

La signature de cet accord constitue une étape qui, à la fin, contribuerait à l'atteinte du point d'achèvement de l'Initiative PPTE. Pour prétendre à un allègement d'environ 90 % de sa dette au 1^{er} semestre 2010, la RD Congo doit respecter les termes de référence du Programme. La première revue du Programme aura lieu en mars 2010. Par ailleurs, le décaissement des fonds prévus à cet effet, soit 78,5 millions de dollars, sont liés aux résultats enregistrés à la fin de chaque revue !

Pour la petite histoire, cet accord survient 33 mois après la suspension du PEG1 en mars 2006. Cette mesure résultait « de dérapages croissants dans la gestion des finances publiques et de la monnaie ». Ainsi, la RD Congo n'a pas eu accès à la 6^{ème} tranche de la Facilité pour la Réduction de la Pauvreté et la Croissance (FRPC). Les tentatives menées, d'avril à décembre 2006, pour la relance par le biais du Programme-Relais de Consolidation (PRC) et sous la supervision du FMI, ont échoué pour le non-respect de 'ses principaux repères quantitatifs et structurels'.

Le nouveau Programme Suivi par les Services du FMI (PSSF) esquissé en mai 2007 s'est avéré non concluant, suite notamment, à la mauvaise tenue des finances publiques. La mauvaise gouvernance budgétaire sera encore au rendez-vous en 2008.

Ce nouveau Programme vise l'accession du pays au point d'achèvement de l'Initiative PPTE. Pour ce faire, la RD Congo doit parvenir à la consolidation de la stabilité macroéconomique, à l'exécution d'une première tranche annuelle du Document pour la Croissance et la Stratégie de la Réduction de la Pauvreté (DCSRP), à l'amélioration de la qualité de la dépense publique et à la promotion du développement des services dans les secteurs prioritaires tels que l'éducation, la santé, la protection sociale.

Le Gouvernement demeure placé sous l'épée de Damoclès en étant écartelé entre les contraintes de cet Accord et les engagements intérieurs pris devant la Nation.

La Banque Centrale du Congo (BCC) se débat pour stabiliser le marché de changes

Après une suspension de près de trois mois, la Banque Centrale du Congo (BCC) a repris, le 17 décembre 2009, l'opération de la vente de devises. La

BCC a innové en procédant à cette vente par adjudication en dehors de toute publicité. Plus de 10 millions de dollars ont été mis sur le marché de change et présentés aux banques commerciales.

La BCC parviendra-t-elle à réduire les tensions enregistrées sur le marché de change ? Quelle que soit la stratégie employée, il faudra s'appuyer sur la disponibilité des banques, à mieux jouer le jeu.

AFRIQUE

En *GUINEE-Conakry*, Human Rights Watch a, dans son dernier rapport, mis en cause les Forces de sécurité d'avoir commis des crimes contre l'humanité lors des massacres perpétrés, le *28 septembre 2009*, à Conakry. Selon ce rapport, le Capitaine Moussa Dadis Camara, Chef de la Junte au pouvoir, et Aboubakar Sidiki Diakité alias (Toumba), son aide du camp, demeurent les principaux responsables du carnage à la base de 150 à 200 tués, 1.400 blessés et des viols de femmes.

Le *3 décembre 2009*, Toumba a tiré sur Dadis, le blessant au bras et à la tête. Lors d'un entretien sur Radio France Internationale (RFI), le *17 décembre 2009*, Toumba a déclaré avoir posé cet acte parce qu'il craignait de se voir imputer la responsabilité de ces incidents.

Noël OBOTELA Rashidi